

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, la motion dit ce qui suit:

Que la Chambre exprime l'avis que le gouvernement n'a pas réussi à venir à bout du problème de la hausse constante des prix des denrées alimentaires . . .

Le point principal de la motion est la hausse des prix de l'alimentation. On peut en rejeter le blâme sur les supermarchés ou les coopératives qui se chargent de la manutention des denrées alimentaires, ou qui sais-je, mais le véritable objectif de la motion, tel que je le conçois, est de s'attaquer à la hausse des prix de l'alimentation. Quel remède avons-nous entre les mains? La recommandation du Nouveau parti démocratique qui est valable vise à déférer la question à un comité permanent de la Chambre. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a recommandé que la Commission des prix et des revenus en soit saisie. Il s'agit simplement de savoir quel remède appliquer. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, étudions la question d'un point de vue juridique. Il faut décider s'il y a lieu de renvoyer la question devant une cour de district ou devant la Division d'instruction de la Cour suprême. C'est une simple question de remède. Je vous prierai par conséquent de recevoir l'amendement car il ne modifie pas du tout le fond de la motion. Il traite simplement du moyen de remédier à la situation dont le Nouveau parti démocratique a saisi aujourd'hui la Chambre.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques brèves observations sur les propos du député de Calgary-Nord (M. Woolliams). En tout déference, comme on le dit ici, je crois qu'il a mal interprété le sens de la motion. Elle ne vise pas simplement, comme il le soutient, à aborder la question de la hausse constante des prix de l'alimentation, mais elle infère plutôt que cette question se rattache directement, par quelque côté, à l'augmentation simultanée des bénéfices des supermarchés. En d'autres termes, le parrain de la motion estime que ces deux motions ne sont pas distinctes. La motionnaire voulait évidemment combiner les questions de la hausse du coût de l'alimentation et l'augmentation connexe des profits des supermarchés. Il serait faux de soutenir que ce n'est que par accident que la motion porte sur ces deux questions, car elles sont indissociables.

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a soutenu, deuxièmement, que l'organisme qui se penchera sur cette situation importe peu, que ce soit la Commission des prix et des revenus ou un comité spécial de la Chambre des communes. Je soutiens qu'il y a toute une différence. Depuis plusieurs mois, des députés du NPD répètent en termes très clairs que nous considérons l'utilité de la Commission des prix et des revenus comme nettement surfaite. Nous ne proposerions pas à la Chambre que cet organisme étudie le coût de l'alimentation, ni de fait celui de toute autre denrée. L'auteur de la motion a donc décidé qu'il vaudrait beaucoup mieux confier cette question à un comité composé de représentants élus de la population du

[M. Lewis.]

Canada qu'à la Commission des prix et des revenus. C'est là une différence fondamentale dont ne tient pas compte le député de Calgary-Nord.

Il y a un troisième domaine dans lequel la motion originale et l'amendement proposé diffèrent. La motion originale demande qu'on fasse rapport à la Chambre—peut-être pas un rapport définitif et complet, mais au moins un rapport provisoire—d'ici la fin de juin. L'amendement, bien au contraire, demande un rapport beaucoup plus tard dans l'année. Je ferai donc remarquer, en toute déférence, que l'amendement ne devrait pas être accepté.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les divers arguments, et j'ai trouvé tout particulièrement intéressantes les observations du député de York-Sud (M. Lewis). Je ne peux qu'en conclure qu'il n'était pas à la Chambre, ou que s'il y était, il n'écoutait pas, lorsque j'ai fait mon discours, car j'ai dit bien clairement que l'augmentation en flèche des bénéfices des supermarchés nous préoccupait. Toutefois, j'ai dit que ce n'était là qu'un facteur. C'est peut-être un facteur important, mais il y en a aussi d'autres, qu'exclut la motion proposée par la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). Nous voulions simplement essayer de faire de cette motion une motion sérieuse, car, sous sa forme actuelle, elle tend vers deux objectifs différents. Elle manifeste une préoccupation devant la hausse du prix des denrées alimentaires, ainsi qu'une préoccupation devant l'augmentation des bénéfices des supermarchés. Ce sont là deux problèmes différents, bien qu'il y ait un lien entre eux et que l'un influe sans doute sur l'autre.

Le mot clé de la motion est le mot «et» dans le passage où l'on dit:

. . . la Chambre exprime l'avis que le gouvernement n'a pas réussi à venir à bout du problème de la hausse constante des prix des denrées alimentaires, qui nuit sérieusement au niveau de vie au Canada, et n'a pas tenu compte du fait que les bénéfices des supermarchés se sont accrus simultanément . . .

J'ai affirmé dans mes observations que l'augmentation des bénéfices contribuait à la hausse du prix des denrées alimentaires, mais qu'il y avait d'autres facteurs, que j'ai mentionné, comme le transport.

L'autre aspect que j'aimerais, en toute déférence, porter à votre attention, c'est l'argument auquel j'ai eu recours dans mon intervention, lorsque j'ai signalé que cette question avait déjà été étudiée par un comité mixte des deux chambres du Parlement, dont les délibérations ont duré un an, ainsi que par une Commission royale d'enquête, dont les délibérations ont pris deux ans. Nous ne croyons pas que l'honorable représentante puisse faire quelque chose de sérieux, lorsqu'elle dit qu'elle espère que cette étude sera effectuée dans un délai de deux semaines.

• (1620)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je ferai respectueusement remarquer au député qu'il est en train de discuter le fond de l'affaire. D'autres députés aimeraient-ils aider la présidence?